



Association du master 2
UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON - ASSAS

LE MASTER 2 JUSTICE ET DROIT DU PROCÈS

COLLOQUE ANNUEL

LA JUSTICE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

VENDREDI 29 MARS 2019

DE 9H À 17H

ENTRÉE LIBRE

Salle des Conseils

Université Paris II Panthéon-Assas
12 Place du Panthéon
75005 Paris
Escalier M - 2^e étage



9H

ACCUEIL ET OUVERTURE DU COLLOQUE

Mot d'accueil - A. DEVIVIER, *Président de l'Association des étudiants et anciens étudiants du Master Justice et Droit du procès*

Introduction - S. JOBERT, *Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas Paris 2, Directeur scientifique du colloque*

LA JUSTICE SAISIE PAR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sous la présidence de C. CHAINAIS, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris 2, Codirectrice du Master Justice et Droit du procès

9H30

Première partie : L'exigence de publicité de la justice à l'épreuve des réseaux sociaux

- Le point de vue d'une chroniqueuse judiciaire - C. PIRET, *Journaliste au service Enquêtes et Justice France Inter, membre de l'association de la Presse Judiciaire*
- Le point de vue d'une magistrate - B. LE BOËDEC, *Juge de l'application des peines au tribunal de grande instance d'Alès*

11H

Seconde partie : L'exigence d'impartialité des juges à l'épreuve des réseaux sociaux

- Le point de vue d'un universitaire - J. JOURDAN-MARQUES, *Professeur agrégé, Université des Antilles*
- Le point de vue d'une ancienne membre du Conseil supérieur de la magistrature - V. VALTON, *Substitute du procureur général près la Cour d'Appel de Douai, ancienne membre élue du Conseil Supérieur de la Magistrature, ancienne vice-présidente de l'Union syndicale des magistrats*

14H

LES RÉSEAUX SOCIAUX SAISIS PAR LA JUSTICE

Sous la présidence de L. Mayer, Professeur à l'Université Paris-Sud, Responsable du pôle "Arbitrage et contentieux" de l'Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP)

Première partie : Les réseaux sociaux, outils de communication des juridictions

- Le point de vue d'une présidente de juridiction - H. JUDES, *Présidente du tribunal de grande instance de Reims*
- Le point de vue d'un procureur de la République - E. MAUREL, *Avocat général près la cour d'appel de Nîmes, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nîmes*
- Le point de vue du service de la communication de la Cour de cassation - E. BUAT-MENARD, *Conseiller référendaire à la Cour de cassation, adjoint au Directeur du service de documentation, des études et du rapport, du service des relations internationales et du service de la communication de la Cour de cassation*

Seconde partie : Les réseaux sociaux, outils de communication des auxiliaires de justice

- Le point de vue d'une greffière - @RIINGMYBELLS, *Greffière*
- Le point de vue d'un avocat - E. MORAIN, *Associé du cabinet Carbonnier, Lamaze, Rasle & Associés, membre de l'association des Avocats Pénalistes, ancien lauréat de la Conférence du Stage (promotion 2000)*

17H

COCKTAIL DE CLÔTURE